

On s'lançe

Un dispositif de la Caf pour les jeunes de 12 à 17 ans



Parce qu'il n'y a pas
d'âge pour *se lancer*, la Caf
t'aide à financer tes projets !



Dispositif dédié aux projets des jeunes de 12 à 17 ans

Plus de renseignements sur le site www.projetsjeunesenfinistere.fr



PROJETS JEUNES
EN FINISTÈRE



Centre Régional
Information Jeunesse
Bretagne

Tu as entre 12 et 17 ans et tu as un projet avec tes amis ? La Caf t'aide à le financer.

Quel type de projets ?

Petits ou grands, tous les projets qui contribuent à l'animation de votre association, quartier ou commune. Les projets sont étudiés selon les critères suivants :

- originalité, créativité, caractère innovant ;
- dimension altruiste ou relevant de l'intérêt général ;
- faisabilité (*existence des moyens nécessaires, stratégie de mise en œuvre ou de recherche de ces moyens...*)

Le principal étant que vous soyez réellement les acteurs de sa mise en œuvre, avec le soutien d'un adulte.

Quelques exemples :

Créer et monter une exposition, développer une action de solidarité, agir pour les plus jeunes ou pour les aînés, réaliser un film, créer un événement dans la commune, protéger l'environnement, faire découvrir une nouvelle activité, ...

Quel est le montant de l'aide ?

Un soutien financier pourra vous être accordé dans la limite de 70 % du coût du projet et ne pourra excéder 3000€.

Comment monter ton projet ?

1. Former un groupe d'au moins deux jeunes de 12 à 17 ans.
2. Trouvez un adulte accompagnateur et une structure (*association, centre social, service jeunesse d'une collectivité territoriale...*) qui percevra la subvention et la gèrera avec vous. Cet accompagnateur vous épaulera et vous aidera ;
2. Remplissez ce dossier de demande ou déposez une demande sur le site www.projetsjeunesenfinistere.fr ;
3. Présentez votre projet à une commission locale qui échangera avec vous, donnera son avis sur le projet et décidera du montant alloué. Attention, le projet ne pourra pas être présenté à la commission locale après le début de sa réalisation.

Qui contacter pour plus d'informations ?

- Contactez vos référents locaux (*voir la carte des contacts dans le dossier de candidature*) ;
- Allez sur le site : www.projetsjeunesenfinistere.fr

Ce qui ne pourra pas être pris en compte :

- Les voyages et séjours
- Les formations, stages, études
- Les projets organisés sur le temps scolaire
- Les projets encadrés par des personnels des établissements scolaires ou services médico-sociaux
- Les compétitions sportives
- Les séjours linguistiques